



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6297^e séance

Mardi 13 avril 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Takasu	(Japon)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Du Xiacong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Lolo
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Trente et unième rapport du Secrétaire général sur la Mission
de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
(S/2010/164)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-31161 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Minute de silence

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom des membres du Conseil de sécurité, exprimer toutes nos condoléances au Gouvernement et au peuple polonais à la suite de l'accident d'avion tragique qui, le 10 avril, a coûté la vie au Président Kaczynski, à son épouse, et à un grand nombre de responsables polonais.

J'invite les membres du Conseil à se joindre à moi pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire de ceux qui ont péri dans cet accident tragique.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Trente et unième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2010/164)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mukongo Ngay (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de

la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2010/164, qui contient le trente et unième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alan Doss. Je lui donne la parole.

M. Doss : Il y a quatre mois, le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en mettant l'accent sur trois tâches essentielles : la protection des populations civiles; le désarmement, la démobilisation et le rapatriement ou la réintégration des groupes armés congolais ou étrangers; et le soutien aux efforts du Gouvernement pour la réforme du secteur de la sécurité.

Bien que les progrès n'ont pas été les mêmes dans ces trois domaines, nous avons toutefois fait des avancées importantes. J'aimerais présenter aujourd'hui quelques points clefs de la mise en œuvre de notre mandat, et aussi exposer les défis que nous rencontrons.

(l'orateur poursuit en anglais)

Concernant la première priorité de la Mission, nous avons poursuivi et intensifié nos efforts pour renforcer encore la protection des civils. Ces efforts visaient deux objectifs clefs : tout d'abord, accroître la présence de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans les zones les plus vulnérables à la violence et lui permettre de mieux apprécier la situation; et ensuite, œuvrer avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) à l'amélioration de la conduite et la discipline pendant les opérations offensives.

Pour réaliser le premier objectif, nous avons déployé de nombreuses équipes mixtes de protection.

Quatre-vingt sept missions d'équipes mixtes de protection ont été déployées, dont 22 depuis le début de l'année, et comme par le passé, elles ont aidé les Casques bleus à détecter les menaces à la sécurité, à les prévenir et à y réagir, souvent par la création de comités locaux d'alerte rapide.

Des bases militaires supplémentaires, dont beaucoup sont situées dans des zones reculées, ont été établies dans les Kivus et dans les zones de la province Orientale où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le nombre total de bases militaires a ainsi été porté à 73, et les patrouilles sont par ailleurs devenues plus fréquentes dans les zones dangereuses. La mise en place de ces bases et le déploiement d'équipes mixtes de coopération sont décidés par la Cellule d'alerte et d'intervention rapides, basée au siège de la MONUC et sur le terrain. Ces cellules se servent d'informations reçues de diverses sources et essaient d'identifier les tendances et de détecter les nouvelles menaces pour affecter nos ressources militaires à des activités de prévention ou de réaction. La protection efficace des civils repose sur cette capacité d'analyser et d'anticiper les menaces, et d'éviter qu'elles ne se concrétisent.

Pour ce qui est du deuxième objectif, en accord avec la politique déclarée de « tolérance zéro » du Président Kabila et les dispositions de la politique régissant l'appui de la MONUC aux FARDC, la MONUC fournit aujourd'hui une assistance aux 18 bataillons spécifiquement désignés pour mener des opérations contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans le cadre de l'opération Amani Leo, et uniquement lorsque ces opérations ciblées ont été conjointement planifiées pour tenir compte de la protection des civils. Avec l'accord du haut commandement des FARDC, les commandants de ces bataillons et la chaîne de commandement ont été soumis à un processus de vérification pour s'assurer qu'ils n'ont pas commis de violations de droits de l'homme dans le passé, et ils sont placés sous le commandement direct des commandants des opérations de l'opération Amani Leo dans les Nord et Sud-Kivus.

Les FARDC ont pris d'importantes mesures de lutte contre l'indiscipline et l'impunité. Les tribunaux militaires opérationnels ont ouvert environ 42 procès l'année dernière et ont condamné au moins 25 officiers et soldats. Le nombre de soldats poursuivis pour des infractions graves a considérablement augmenté, mais il y a encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine. La MONUC, par le biais du Bureau conjoint

pour les droits de l'homme et de la composante état de droit, apporte un appui aux équipes mixtes d'investigation et aux cellules d'appui aux poursuites judiciaires. Ces initiatives appellent une assistance supplémentaire et la MONUC œuvre avec ses partenaires à sa mobilisation. Cependant, la discipline demeurera probablement un sujet de préoccupation constant tant que les problèmes structurels de l'armée congolaise ne seront pas réglés. Il s'agit notamment des retards persistants dans le paiement des soldes, de l'insuffisance des fournitures et du très faible niveau de formation de nombreux militaires, surtout ceux qui appartenaient aux divers groupes armés avant d'être intégrés à l'armée. Il faudra régler ces questions dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

La situation humanitaire dans les Kivus et dans certaines parties de la province Orientale demeure très préoccupante, avec un nombre important de personnes déplacées, de nombreux cas de violence sexuelle contre les femmes et des attaques visant les travailleurs humanitaires. Cependant, la sécurité s'est progressivement améliorée dans plusieurs territoires dans les Kivus et, de ce fait, l'activité économique reprend. Presque un million de personnes déplacées sont rentrées dans leurs régions d'origine, et, aujourd'hui, tous les grands camps de personnes déplacées autour de Goma sont fermés. Malheureusement, des éléments criminels commettent néanmoins de plus en plus des actes de violence contre les civils dans les Nord et Sud-Kivus, ce qui rend nécessaire une présence policière renforcée pour assurer l'ordre public.

L'appui apporté par la MONUC au Gouvernement dans sa lutte contre les groupes armés a surtout concerné les FDLR, les ex-forces Interahamwe rwandaises, qui constituent aujourd'hui la principale source de violence et d'instabilité dans les Kivus. Grâce à une pression militaire constante de la part des FARDC et à la sensibilisation faite par l'équipe de désarmement, de démobilisation, de réinstallation ou rapatriement (DDRRR) de la MONUC – l'équipe d'appui à la réinstallation –, la réduction des effectifs des FDLR et l'érosion des capacités de leurs forces se poursuivent. Les mesures récentes prises par les autorités de certains pays européens contre les responsables expatriés des FDLR sont à saluer et concourent à l'action menée sur le terrain en République démocratique du Congo en vue de démanteler les FDLR.

En dépit de ces progrès, nous ne pouvons pas permettre de relâcher nos efforts dans l'action que nous menons en vue d'éliminer la menace posée par les FDLR. Les responsables des FDLR sont toujours en liberté et le groupe continue d'user de représailles violentes contre les civils et de procéder à des enlèvements. En conséquence, la stratégie d'Amani Leo a été conçue pour inclure aussi bien un aspect de protection que d'attaque et elle doit se poursuivre pour protéger la population et poursuivre les opérations ciblées contre le commandement des FDLR.

Des éléments du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) maintiennent toujours des structures administratives et de collecte d'impôts parallèles dans le territoire de Masisi. Ceci a provoqué de graves tensions avec les communautés locales, et la MONUC a subi des menaces de la part de certains anciens commandants militaires du CNDP, maintenant intégrés dans les FARDC. Le Gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de dispositions des accords du 23 mars : la loi sur l'amnistie et la libération de prisonniers politiques, le traitement des blessés de guerre, la signature d'un accord tripartite pour le retour des réfugiés du Rwanda et la nomination d'administrateurs territoriaux. Cependant, d'autres dispositions n'ont pas encore été mises en œuvre, et notamment la publication des résultats des travaux de la commission sur les grades militaires, ce qui a causé un mécontentement parmi les officiers des groupes armés qui ont été récemment intégrés dans les FARDC.

Les attaques menées par la LRA dans la province Orientale demeurent également un sujet de grave préoccupation. Même si nous sommes d'accord avec les autorités congolaises sur le fait que le nombre de combattants de la LRA a été sensiblement réduit, la brutalité inouïe de la LRA et la pratique de faire des personnes enlevées des combattants continuent de déstabiliser les territoires du Haut-Uélé et du Bas-Uélé dans la province Orientale. Les FARDC, avec l'appui de la MONUC, ont établi des périmètres de sécurité autour de principaux centres de population et ont sécurisé la circulation sur les routes principales grâce à des patrouilles fréquentes. Mais la LRA est un ennemi imprévisible, et nous ne pouvons pas exclure qu'elle puisse commettre d'autres attaques contre les centres de population et les communautés isolées en recourant à la tactique des attaques éclair, comme cela s'est produit dans les zones les plus éloignées, et en particulier, tout juste avant Noël, dans la zone de

Tapila, avec des conséquences catastrophiques pour cette communauté.

Aussi longtemps que les commandants de la LRA seront en liberté et pourront opérer en traversant les frontières de trois pays, ce groupe continuera de poser un défi important en matière de protection. Les gouvernements des pays touchés, avec leurs partenaires internationaux, doivent coopérer étroitement pour éliminer la menace de la LRA une fois pour toutes. Ceci exige de partager davantage l'information en temps réel, d'améliorer la mobilité aérienne et de recourir à des opérations menées par des forces spéciales pour interdire les mouvements des bandes armées.

Pendant ce temps, les efforts de la MONUC visant à sensibiliser les rangs de la LRA ont poussé certains à se rendre – 53 depuis le début de l'année, un chiffre important compte tenu de la taille du groupe encore présent en République démocratique du Congo. Cela est encourageant, même si la LRA continue de procéder à des enlèvements pour remplir ses rangs, et c'est pourquoi il faut poursuivre la lutte contre la LRA.

Des activités rebelles de faible ampleur ont cours dans le sud de l'Ituri en province Orientale, où la MONUC travaille en étroite collaboration avec les FARDC pour restaurer une sécurité durable dans les zones touchées et pour faciliter le déploiement de la police. Ces dernières semaines, nous avons aidé plus de 2 000 villageois à rentrer chez eux après avoir fui les opérations militaires dans cette zone.

Dans le nord-ouest de la République démocratique du Congo, un nouveau problème inattendu s'est fait jour à la fin de l'année dernière. Un conflit ethnique qui couvait depuis longtemps à propos des droits de pêche dans la province septentrionale de l'Équateur a éclaté lorsque des rebelles ont attaqué la capitale de la province, Mbandaka, le dimanche de Pâques. L'attaque a été repoussée par les forces gouvernementales avec l'aide de la MONUC. Malheureusement, les pertes parmi la population civile et les forces de sécurité ont été assez élevées, et la MONUC a malheureusement perdu l'un de ses soldats et deux de ses agents contractuels.

L'aptitude des forces nationales de sécurité à répondre à de telles menaces dans les zones éloignées est encore faible en raison de leur manque de moyens. La Mission doit donc être prête à offrir un appui logistique et à contrer, si la demande en est faite et dans la limite de ses ressources, les menaces armées

contre l'ordre constitutionnel ou à aider à contenir les conflits qui pourraient potentiellement dégénérer et mettre en péril la sécurité des civils.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/164), un ensemble de projets de loi sur la défense et le statut du personnel de l'armée ont été soumis au Parlement, de même qu'un projet de loi sur la Police nationale. Nous espérons que ces textes seront adoptés au cours de la présente session parlementaire et serviront à lancer la mise en œuvre du plan de réforme de l'armée élaboré l'année dernière par le Gouvernement.

Même en l'absence de cadre législatif, des progrès ont été enregistrés dans la formation et le déploiement de la police le long des principaux axes de l'est de la République démocratique du Congo, et dans la formation de l'armée dispensée par plusieurs partenaires bilatéraux. Des décisions importantes ont aussi été prises en ce qui concerne la construction de casernes dans l'est de la République démocratique du Congo. Les travaux progressent sur trois sites dans le Sud-Kivu, et d'autres commenceront bientôt dans le Nord-Kivu. Ce sont des étapes importantes, mais des efforts supplémentaires harmonisés seront nécessaires pour permettre de renforcer les capacités du Gouvernement à garantir pleinement la protection de la population dans les années à venir.

En application du mandat que le Conseil de sécurité a confié à la MONUC dans la résolution 1906 (2009), nous avons mis en place un forum des ambassadeurs à Kinshasa pour permettre un dialogue régulier entre les partenaires et avec le Gouvernement sur divers aspects de la réforme du secteur de la sécurité, tout en mettant l'accent sur le fait que le Gouvernement lui-même doit diriger la coordination. Nous avons encouragé le Gouvernement à s'engager avec ses partenaires internationaux dans un dialogue stratégique sur le plan de réforme de l'armée établi par les autorités militaires, afin de disposer d'un noyau de forces bien entraînées qui assumeront les responsabilités résiduelles de la MONUC en matière de sécurité au fur et à mesure que les Casques bleus quitteront la République démocratique du Congo. Nous avons aussi incité le Gouvernement à élaborer une politique nationale de sécurité et à renforcer les capacités de coordination en matière de sécurité nationale, notamment le contrôle des divers éléments du dispositif national de sécurité.

Je voudrais à présent parler de la reconfiguration et du retrait progressif de la MONUC. Au paragraphe 2 de la résolution 1906 (2009), le Conseil de sécurité fait allusion aux « tâches essentielles dont la Mission doit s'acquitter avant d'envisager un retrait progressif sans provoquer une résurgence de l'instabilité ». Ces tâches ont été analysées par l'équipe d'évaluation technique, dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, qui s'est rendue en République démocratique du Congo en mars. Les conclusions de l'équipe sont résumées dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est ainsi.

À la lumière des conclusions de l'équipe d'évaluation, le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, a vivement recommandé, pendant ses réunions avec le Président Kabila et le Premier Ministre Muzito, d'adopter une démarche prudente quant au retrait progressif de la MONUC. Le Président a exposé sa vision pour l'avenir de la République démocratique du Congo, insistant sur la nécessité que le pays compte sur ses propres capacités, et a il présenté à cet égard un calendrier beaucoup plus court pour le retrait, indiquant qu'il souhaitait que celui-ci soit achevé d'ici à juin 2011. Les éléments essentiels de ces échanges sont présentés dans le rapport du Secrétaire général, et je n'ai pas besoin de les répéter ici.

Prenant en compte la vision du Président, le rapport du Secrétaire général recommande que la première phase du retrait commence avant le 30 juin 2010, après accord du Conseil. La MONUC estime que cela est parfaitement faisable d'un point de vue opérationnel. À l'issue de cette phase, un examen de la situation en matière de sécurité dans les zones de déploiement de la MONUC serait mené par un mécanisme de coordination commun rassemblant le Gouvernement et la MONUC, qui serait créé à cette fin. Le premier de ces examens aurait lieu en septembre de cette année, et un deuxième en mars de l'année prochaine. Ces examens évalueront en priorité les progrès s'agissant des opérations militaires menées contre les groupes armés, le déploiement des forces de sécurité devant assumer les tâches de protection actuellement confiées à la MONUC, et l'instauration de l'autorité de l'État dans des zones débarrassées des groupes armés. Ils donneront le feu vert pour la planification des phases suivantes de retrait, sur la base du principe d'autonomie nationale mis en avant par le Président Kabila.

Au cours de la prochaine visite du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, je suis

sûr que les membres auront un dialogue avec le Gouvernement pour déterminer comment planifier et mener au mieux le retrait, sans remettre en cause les réalisations de ces 10 dernières années, auxquelles nous avons tous durement œuvré.

En ce qui concerne la reconfiguration de la Mission, le rapport du Secrétaire général avance là aussi une proposition pour prévoir et exécuter les tâches essentielles qui restent à accomplir. La protection des civils qui se trouvent sous la menace imminente de violences doit demeurer une préoccupation première de la Mission. La protection suppose de poursuivre l'appui pour édifier les capacités de l'État, renforcer l'état de droit et appuyer la mise en conformité avec le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés. Le renforcement de la Police nationale est un aspect vital des efforts pour assurer et renforcer la protection. Nous nous félicitons donc que le Gouvernement ait requis l'aide de la MONUC dans ce domaine.

S'agissant des aspects militaires de la réforme du secteur de la sécurité, le Gouvernement a fait savoir qu'il souhaitait compter largement sur l'aide bilatérale pour renforcer les compétences de l'armée. Cependant, il a également indiqué qu'il accepterait volontiers l'aide de la MONUC pour former et déployer trois bataillons de police militaire et renforcer les capacités de la justice militaire, ce qui permettrait de consolider le travail de protection que nous effectuons actuellement.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la MONUC doit aussi progressivement recentrer son attention et sa structure sur la stabilisation d'après conflit et la consolidation de la paix, et ce grâce à un partenariat élargi avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le cadre stratégique intégré, dont nous discutons actuellement avec le Gouvernement, se veut une feuille de route destinée à nous aider à aller dans cette direction, conformément aux priorités congolaises.

Nous travaillons déjà étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour offrir un appui coordonné à la mise en œuvre du plan de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement pour les régions touchées par la guerre, qui prend de l'ampleur et donne des résultats sur le terrain. L'examen stratégique de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, mené récemment en coopération avec les principaux donateurs, recommande d'accroître

l'appui de manière à assurer la viabilité d'un effort qui doit être à long terme pour accompagner la transition vers le développement.

La pérennité du processus de paix dépendra au final du succès de ces efforts pour stimuler le relèvement et la reconstruction et garantir la présence et l'autorité effectives de l'État ainsi que la consolidation des structures démocratiques. Mais la pauvreté endémique, l'absence d'emplois pour les combattants démobilisés, la concurrence autour des ressources économiques, notamment les terres et les minerais, et le retour des réfugiés et des personnes déplacées sont autant de sources potentielles de tension et de violence qui doivent être gérées avec précaution. C'est la raison pour laquelle nous devons reconfigurer la Mission pour accroître la capacité du système des Nations Unies et de la MONUC d'aider le Gouvernement à relever ces défis pendant et après le retrait. Ces questions sont la clef de la consolidation de la paix en République démocratique du Congo, et pas uniquement dans l'est du pays.

Le Président Kabila a assuré de nouveau l'opinion publique congolaise de la ferme intention du Gouvernement de tenir des élections en 2011. Le Gouvernement examine actuellement le calendrier avec le dispositif interinstitutions. Nous avons été informés qu'un échéancier serait annoncé prochainement pour les dates d'élection, de même qu'une liste indicative du type d'appui requis de la part de la communauté internationale et de la MONUC. Le Parlement travaille à l'heure actuelle aux projets des lois qui devront être promulguées dans le cadre des préparatifs de ces élections. L'adoption de ces lois, notamment celles qui concernent la délimitation des circonscriptions locales et la commission électorale nationale, doit avoir lieu le plus rapidement possible afin de respecter le calendrier constitutionnel.

Alors que nous nous penchons sur l'avenir, je voudrais à présent rappeler ces quelques paroles venues du passé.

« Le but de tout effort politique doit naturellement être le bien-être de l'individu dans la sécurité et la liberté. Dans le cas du Congo, comme dans tous les autres, les moyens nécessaires à cette fin sont en premier lieu l'indépendance, la paix, l'intégrité et la prospérité du pays. » (A/PV.906, par. 16)

(l'orateur reprend en français)

Ces mots ont été prononcés il y a 50 ans par Dag Hammarskjöld, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils sont toujours d'actualité alors que la République démocratique du Congo se prépare à célébrer les 50 ans de son indépendance. Dès le début, l'Organisation des Nations Unies a été un partenaire et un ami du Congo et je suis sûr et certain que cette relation continuera lorsque le pays entrera dans une nouvelle ère de son indépendance souveraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Doss de son exposé complet.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.